

## **Formation pratique « Consultant en diagnostic électromagnétique pour l'habitat et pour l'entreprise »**

### **Durée**

---

3 jours

### **Public concerné**

---

Cette formation s'adresse à tout public souhaitant acquérir les connaissances nécessaires et indispensables ainsi qu'un véritable savoir-faire afin de réaliser un diagnostic électromagnétique professionnel dans l'habitat et en entreprise.

### **Objectifs de la formation professionnelle**

---

A l'issue de la formation :

- Les stagiaires maîtriseront parfaitement l'utilisation la plupart des appareils de mesures des ondes électromagnétiques.
- Ils seront capables de réaliser un diagnostic électromagnétique dans l'habitat ou en entreprise en suivant un protocole précis.
- Ils seront capables de proposer des solutions adaptées et efficaces afin de réduire considérablement l'exposition des personnes aux pollutions électromagnétiques dans l'habitat et dans l'entreprise (antennes relais 2/3/4/5G, borne WIFI, smartphone, pollution d'origine électrique...).

### **Objectif d'un diagnostic électromagnétique**

---

L'objectif d'un diagnostic électromagnétique dans l'habitat et en entreprise est d'abord de détecter et de mesurer l'intensité des pollutions électromagnétiques permanentes venant à la fois de l'extérieur (antennes-relais 2/3/4 et 5G, radars, FM, des lignes à hautes tensions, transformateur de quartier...), du voisinage et de l'intérieur (WIFI, Bluetooth, rayonnement de l'installation électrique domestique, des appareils électriques...).

Il s'agit ensuite d'apporter des conseils ainsi que des solutions permettant de réduire au mieux l'exposition permanente des personnes dans leur domicile ou des travailleurs aux ondes électromagnétiques, essentiellement dans les endroits où elles passent le plus de temps (zone de sommeil, coin bureau, poste de travail...), ceci afin de préserver leur santé sur le long terme.

Le décret 2016/1074 relatif à l'exposition des travailleurs aux ondes électromagnétiques oblige désormais l'employeur de réaliser un diagnostic électromagnétique dans l'entreprise afin de vérifier au minimum que les travailleurs sont exposés à des valeurs-seuils situées sous les valeurs-seuils officielles (décret 2002/775).

### ***Organisation de la formation***

---

La formation est à 20 % théorique et à 80 % pratique. Les stagiaires réaliseront ensemble au moins 5 diagnostics électromagnétiques pratiques dans des lieux n'ayant jamais été diagnostiqués (habitat et/ou en milieu professionnel).

Les stagiaires utiliseront tous des appareils de mesure des ondes et mettrons en place des solutions de protection pour réduire au mieux l'exposition permanente aux ondes électromagnétiques.

### ***Validation des connaissances***

---

A de la formation, un questionnaire à choix multiple permet de vérifier l'acquisition correcte des compétences.

### ***Attestation***

---

Une attestation sera remise à chaque stagiaire qui aura suivi la totalité de la formation.